



Document mis en ligne
sur le site internet de la Ville
le : 26/01/2024

RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 013-211300504-20240116-DM_2024_006-AU



DECISION n° 2024-006

Portant sur un contrat d'engagement avec Raphaële FRIER concernant des rencontres d'auteur dans le cadre de MOTS EN SCENE

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du vendredi 19 janvier 2024,

CONSIDERANT qu'il est opportun pour la commune de conclure le contrat passé avec Raphaële FRIER pour des rencontres d'auteur qui auront lieu le jeudi 15 février 2024 de 8h30 à 16h30 à l'école V. Van Gogh à Lambesc.

DECIDE

Article 1.- De signer un contrat d'engagement dans le cadre de MOTS EN SCENE relatif à des rencontres d'auteur avec Raphaële FRIER domiciliée au 4 impasse Force, 13004 Marseille pour un montant total de 597,13 € TTC.

Les rencontres d'auteur auront lieu le jeudi 15 février 2024.

Article 2.- Le contrat d'engagement est consenti pour un montant total net de 597,13 € TTC.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 16/01/2024,

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr